



LE FLEURISSEMENT TIEN COMPTE
DE NOMBREUX CRITÈRES.
ICI, UN SUBLIL CAMAÏEU DE BLEU
À LANESTER (56) - © CNVFF

FLEURISSEMENT : UN LABEL EN PHASE AVEC LA SOCIÉTÉ

Par Mathieu Battais

Du massif très structuré à des aspects plus sauvages, une variété de fleurissements orne aujourd'hui nos communes. Pour les valoriser, le Conseil National des Villes et Villages Fleuris* attribue les fameuses « fleurs » aux municipalités. Les critères d'attribution ont évolué pour arriver aujourd'hui à un nouvel outil d'évaluation « au service de la valorisation paysagère et environnementale des communes ».

La « culture de la fleur »¹, dans la sphère publique, doit essentiellement son succès au développement des sociétés d'horticulture au XIX^e siècle qui valorisent les qualités sanitaires et hygiéniques de la plante. Un indice de propreté qu'il est relativement aisé de promouvoir auprès des publics ruraux, comme urbains. Cette époque correspond également aux premiers déplacements touristiques à l'échelle nationale et européenne. Les visiteurs, citadins parisiens ou anglo-saxons, traversent le territoire pour se rendre dans leurs lieux de villégiature en utilisant le plus souvent les

transports ferroviaires. Un réseau qui au départ, malgré son développement rapide, n'est pas voué aux déplacements touristiques et n'offre que très rarement les conditions d'hygiène adaptées. C'est dans ce contexte que le Touring Club de France imagine d'instituer un concours pour encourager les chefs de gares et les hôteliers à fleurir leurs infrastructures et à soigner la propreté des lieux.

— LA NAISSANCE DU CNVFF —

Fort du succès de cette opération, le Touring Club de France étend la démarche aux communes et organise dès 1909 le concours des « Villages Coquets ». L'engouement des communes et du public pour cette campagne de valorisation des espaces publics motive quelques années plus tard Robert Buron, ministre des Transports, des Travaux Publics et du Tourisme, à mettre en œuvre un concours national des Villes et Villages Fleuris qui voit le jour en 1959. Pour satisfaire le nombre croissant de communes souhaitant participer, les inscriptions sont confiées aux préfetures qui établissent un palmarès départemental servant de présélection au palmarès national établi par le ministère. En 1988, dans le cadre de la décentralisation, l'organisation locale du concours est confiée aux Conseils Généraux et Régionaux. Quant à sa coordination nationale,

1 Jack GOODY, La culture des fleurs, Paris, Seuil, 1994



LA QUESTION ENVIRONNEMENTALE CONNAÎT UNE MONTÉE EN PUISSANCE : ICI, FLEURISSEMENT NATUREL À AMIENS (80) - © CNVVF

elle est assurée depuis 1972 par le Comité National pour le Fleurissement de la France, association loi 1901, rebaptisée Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) lors d'une réforme statutaire en 2001.

— UN LABEL AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE —

En plus de cinquante ans, le concours a su à la fois conserver son enjeu originel et traditionnel d'accueil tout en modernisant son contenu en fonction des évolutions sociétales. Organisée aujourd'hui sur le principe d'un label, la démarche promeut une qualité de vie et témoigne d'une stratégie municipale globale et cohérente au service de l'attractivité des territoires.

La montée en puissance de la question environnementale depuis les années 90 a par ailleurs incité les acteurs du label à intégrer des notions environnementales aux critères. Ils concernent la réduction des produits chimiques à caractère rémanent, la gestion raisonnée de la ressource en eau et, plus récemment, l'enjeu de la biodiversité qui s'est imposé comme une question majeure du devenir des territoires.

Ces évolutions ont induit une remise en question profonde de la part du jury à tous les niveaux de l'organisation du label, que ce soit cantonal, départemental, régional et national. Les membres du jury ont dû faire évoluer leur perception de l'espace public et de la gestion de la collectivité en élargissant leurs compétences et leur méthode d'observation. Le jury s'est ouvert à une perception beaucoup plus globale de l'aménagement et de la gestion des espaces publics. Le fleurissement se doit d'être la traduction d'une vision globale de l'espace à aménager².

² CERTU, CNVVF, FNCAUE, Aménager avec le végétal, pour des espaces verts durables, éditions du CERTU, 2011

— LE FLEURISSEMENT À TRAVERS LE REGARD DU JURY —

Pour accompagner les exigences mises en exergue par l'apparition progressive de nouveaux enjeux, qu'ils soient économiques, sociaux, environnementaux ou culturels, le Conseil National des Villes et Villages Fleuris a souhaité construire un nouvel outil d'évaluation au service de la valorisation paysagère et environnemental des communes. Si le fleurissement ne constitue que l'un des éléments très visible du processus, il participe intégralement à cette démarche.

Son évaluation se fait à travers cinq critères :

La diversité botanique : Le fleurissement est considéré par les membres du jury comme une action de valorisation paysagère de l'espace public. La gamme de végétaux concernés est très large et ne peut être réduite à une utilisation exclusive de plantes annuelles ou à un fleurissement saisonnier. La diversification botanique du fleurissement s'opère à la fois dans le choix des plantes décoratives de saison mais, aussi et surtout, par l'exploitation des floraisons de plantes issues des strates arborées et arbustives, des vivaces, des bulbes, des plantes grimpantes assurant ainsi une pérennité du fleurissement au fil des saisons.



PLANTES DÉCORATIVES, STRATES ARBORÉES ET ARBUSTIVES : AUTANT DE CRITÈRES PRIS EN COMPTE. EXEMPLE DES ROSIERS ET PLANTES GRIMPANTES À CHÉDIGNY (37) - © CNVVF

La pertinence des compositions en fonction des lieux : Planter la bonne fleur au bon endroit, c'est faire un choix de plantation selon des critères objectifs et réfléchis. Positionner un massif ou une composition florale dans l'espace public n'est pas un acte anodin. Cela participe à l'aménagement d'une commune et à sa valorisation paysagère. Le fleurissement d'un espace doit donc impérativement faire l'objet d'une réflexion dans le but de favoriser son intégration au lieu. Ce travail s'appuie sur une analyse du site qui prend en compte à la fois ses caractéristiques patrimoniales et culturelles,



LE FLEURISSEMENT PREND EN COMPTE LES CARACTÉRISTIQUES PATRIMONIALES, COMME, ICI, CES MASSIFS COUSUS DE BLANCS À PARAY-LE-MONIAL (71) - © CNVVF

son environnement physique, géographique et esthétique, ainsi que les fréquentations et usages les plus courants.

La créativité : Par sa visibilité et son aspect éphémère, le fleurissement a un impact important sur la perception que le public peut avoir des différents espaces d'une commune. Pour réussir à faire passer un message ou une émotion, le fleurissement doit répondre à une exigence de créativité de la part des équipes qui en ont la charge. Le travail de conception des massifs s'appuie à la fois sur de solides connaissances techniques mais, aussi et surtout, sur une capacité à animer et à mettre en scène le végétal dans l'espace public en puisant son inspiration dans l'identité du territoire.



EXEMPLE D'UNE INSPIRATION DANS L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE: UNE COMPOSITION « CHAUDE » SUR LA THÉMATIQUE DE LA FAÏENCE À SARREGUEMINES (57) - © CNVVF

L'harmonie des compositions : Le principal atout du fleurissement réside dans sa capacité à générer des émotions propres au ressenti et au goût de chaque individu. Si les goûts peuvent différer d'une personne à l'autre, le fleurissement n'en demeure pas moins un art de composer des œuvres éphémères en utilisant un matériau vivant et évolutif, constitué de couleurs, de volumes et de textures. La perception des couleurs varie en fonction de la lumière et les associations de couleurs suscitent des réactions très variées auprès du public.



LES ASSOCIATIONS DE COULEURS SUSCITENT DES RÉACTIONS TRÈS VARIÉES AUPRÈS DU PUBLIC: À GAUCHE, LA COLLINE AUX HORTENSIAS À BIARRITZ (40); À DROITE, « LUMIÈRE ET TRANSPARENCE » À BITCHE (57) - © CNVVF

La qualité d'entretien : Le fleurissement, qui nécessite un travail soigné et précis, induit généralement un bon niveau d'entretien. Il varie en réalité en fonction du type de fleurissement réalisé. De manière générale, plus la composition florale fait l'objet d'un travail méticuleux, plus son niveau d'entretien sera important. C'est le cas par exemple de la mosaïculture ou de massifs très structurés.

Les évolutions rencontrées dans le domaine du fleurissement ont nécessité une perpétuelle remise en question des pratiques depuis les années 60. D'une expertise horticole à la gestion d'un patrimoine naturel vivant, les métiers du service en charge des espaces verts et des jardins ont fortement évolué et nécessitent une expertise plus pointue dans le domaine du végétal et de sa relation avec son environnement. Ne se rapproche-t-on pas finalement du véritable métier de jardinier? Loin de s'enfermer dans des modes opératoires qui dicteraient le choix d'une palette de végétaux à utiliser et des techniques de gestions à appliquer, les jardiniers disposent de la gamme variétale la plus riche qu'ils n'aient jamais rencontrée et d'innombrables modes de gestion à appliquer selon les strates végétales et la typologie des espaces. Une complexité qui invite à identifier sa propre stratégie d'intervention au regard du contexte local.



LA QUALITÉ DE L'ENTRETIEN EST PRISE EN COMPTE: ICI, UNE MOSAÏCULTURE GÉOMÉTRIQUE SOIGNÉE À CHÂTEAU-GONTIER-BAZOUGES (53) - © CNVVF

* <http://www.villes-et-villages-fleuris.com/>

VILLES ET VILLAGES FLEURIS : UN LABEL VALORISANT

Assises à Menton les 4 et 5 décembre 2014

Mission originelle et historique du label, l'attractivité touristique a toujours représenté un enjeu prépondérant dans les démarches territoriales de labellisation Villes et Villages Fleuris.

La valorisation touristique du label et des actions qu'il vient récompenser n'est toutefois pas systématiquement mise en œuvre et trop souvent inexploitée.

La montée en puissance des préoccupations environnementales et la recherche d'une qualité de vie accessible à tous ont favorisé l'émergence de la nature et du paysage dans les projets de valorisation des territoires. Ces éléments, aujourd'hui prioritaires, participent aux caractéristiques identitaires des collectivités et à leur attractivité.

Les 14^e assises des Villes et Villages Fleuris se dérouleront à Menton les 4 et 5 décembre 2014. Leur ambition est d'analyser l'impact du label et des démarches de valorisation



FLEURISSEMENT EXOTIQUE À BORMES-LES-MIMOSAS (83) - © CNVVF

paysagère sur l'attractivité touristique afin d'apporter des réponses stratégiques et de proposer des pistes d'actions aux destinations.

CENTRE : LES ASSISES RÉGIONALES DU FLEURISSEMENT

Les 20^e Assises Régionales du Fleurissement seront organisées le 18 septembre 2014, à Tours. Elles rassemblent tous les professionnels : agents territoriaux ; élus et plus de 80 exposants permettront aux responsables de l'embellissement des villes et villages de la Région Centre et des départements limitrophes, de découvrir les nouveaux matériels, techniques et végétaux. Des conférences se succéderont sur le thème « Paysage et végétal, sources de bien-être ». Une 2^e manifestation professionnelle « les Carrés Fleuris » est offerte aux responsables territoriaux les deux jours précédant les Assises. Cette 11^e édition, organisée par les graines Voltz, présente des collections d'arbustes, de vivaces et annuelles cultivées depuis plusieurs mois dans les jardins de Tours (Jardin de la Préfecture, Jardin des Prébendes, place Jean-Jaurès).

Rappelons qu'en 1994, les premières Assises furent proposées à la Ferté-Saint-Aubin. À cette époque, Claude Forestier était le président et Bernard Chevalier avait organisé de main de maître la manifestation. Vingt ans plus tard, Bernard Chevallier est toujours aux commandes et se donne un challenge supplémentaire chaque année. Le nombre de



participants a été multiplié par 8 et plus de 1 000 personnes graviteront autour de la manifestation en 2014 dont 700 congressistes.

www.arf-centre.com

Maryse Friot

Présidente de la Société d'horticulture de Touraine (Shot)